



INFORMATION COMMUNALE IMPORTANTE

Objet : Information et mobilisation autour du projet de barrage / centrale hydroélectrique du Rhône à Saint Romain de Jalionas.

Chères Jalioromaines, chers Jalioromains,

Je vous écris au sujet d'un projet aux potentielles conséquences majeures pour l'avenir de notre territoire et de son environnement. **Le moment est venu de nous mobiliser afin de protéger notre village et maintenir sa paisibilité.** Vous le connaissez peut-être déjà, et si tel n'est pas le cas, ce courrier va vous informer sur le projet de barrage hydroélectrique, aussi appelé « RHÔNERGIA ».

En février 2022, la concession du Rhône a été prolongée par l'État jusqu'en 2041 auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) suite à la promulgation de la loi dite « Aménagement du Rhône ». Dans ce cadre, l'État a commandité la CNR pour étudier l'opportunité de **construire un nouveau barrage hydroélectrique sur le Rhône, dans le secteur de la commune de Saint Romain de Jalionas.**

L'aménagement de type « barrage au fil de l'eau » comprendrait : un barrage, une usine, des ouvrages piscicoles permettant le franchissement des poissons ainsi qu'une digue de 4 km en rive droite (côté Ain) en amont. Avec une puissance évaluée à 37 MégaWatt (MW), il aurait une production électrique correspondant à la consommation énergétique **hors chauffage** d'environ 60 000 habitants. Tout cela pour un coût d'investissement **évalué en 2018 à 230 millions d'euros.**

Ce projet s'inscrit sur une des **dernières zones naturelles du Rhône**, là où le fleuve a conservé son plein débit dans son lit historique. Il s'agirait du 20^{ème} barrage hydroélectrique sur ce fleuve-usine, qui est déjà à ce jour **le fleuve le plus artificialisé au monde.** Ce barrage situé à la sortie de notre village (voir plan annexé), au cœur d'une zone naturelle et paisible le long de la ViaRhôna, à proximité du quartier du Peillard, **va complètement défigurer notre village.**

Ces impacts vont être importants et irréversibles. D'une part, **l'environnement et le patrimoine autour du Rhône vont être détruits** (arbres abattus, terres déplacées, expropriations agricoles, cours d'eau modifiés, affluents bétonnés, faune et flore sacrifiées, pertes de vestiges gallo-romain...). D'autre part, la CNR évoque la possibilité d'ajouter un pont sur le barrage. La construction d'un nouveau pont à cet endroit, à seulement 2 km de celui de Loyettes, va tout simplement prendre Saint Romain de Jalionas en étau. Un nouveau franchissement sur le Rhône est sans doute nécessaire pour permettre le contournement de Loyettes et l'accès à la centrale nucléaire ou la Plaine de l'Ain du PIPA. Mais **il est impératif d'étudier le meilleur emplacement d'un nouveau pont à l'échelle du Nord Isère afin de ne pas reporter cette circulation sur notre commune déjà bien engorgée et d'éviter un trafic infernal.** Pour le dire autrement, il ne faudrait pas que ce barrage se fasse aussi sous le prétexte du besoin d'un nouveau pont.

A ce jour, ce projet dont l'État a demandé à la CNR d'étudier sa faisabilité avance à marche forcée **sans prendre en compte notre existence, notre identité.** Il porte déjà un nom : RHÔNERGIA, possède un logo et un grand nombre de personnes pense qu'il va se faire alors même que le débat public n'a pas commencé. Ce débat aura lieu certainement entre fin octobre / début novembre 2023 et fin janvier / début février 2024. Ce projet imaginé en 1934 par la CNR avait déjà eu une amorce au début des années 80 et n'avait pas abouti notamment à cause des impacts environnementaux et de la mobilisation scientifique et citoyenne.

Aujourd'hui, en 2023, il revient sur la table sous couvert du principe de mixité énergétique. Cependant de nombreux problèmes et zones d'ombre entourent ce projet. Tout d'abord, son coût. Estimé à 230 millions d'euros en 2018, avec l'inflation, **il dépassera sans aucun doute les 300 millions d'euros, voire atteindre les 400 millions d'euros selon des experts et deviendrait ainsi le kilowatt le plus cher à produire en Europe.** De plus, son emplacement est inapproprié, il est situé juste en aval de l'actuelle centrale nucléaire dont on sait depuis l'annonce du Président de la République faite en juillet 2023 que Bugey / Loyettes va très vite accueillir de nouveaux EPR en face de notre village. Enfin, sans se voiler la face et en connaissance des éléments en ma possession, les retombées économiques directes pour la commune seraient quasi nulles...

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut de la mixité énergétique en France. Mais en tant que Jalioromain, je ne peux me résoudre à accepter un projet qui peut réellement nuire à notre village. **Il ne faudrait pas qu'après la vallée de la chimie qui a défiguré Feyzin et son territoire, notre territoire devienne la vallée de l'énergie et défigure Saint Romain de Jalionas et ses alentours...** C'est pourquoi je fais appel à vous, à toutes les personnes qui aiment profondément Saint Romain de Jalionas, il est de votre devoir de prendre note des informations jointes à ce courrier, de vous renseigner sur ce projet et de participer au débat public qui aura lieu sur cette fin d'année.

De mon côté, j'ai déjà alerté les pouvoirs publics et donné déjà plusieurs interviews (Dauphiné, Le Monde, La BBC, France Télévision, Reporterre...) et je vais poursuivre. Le 12 juin dernier, j'ai organisé une rencontre sur le terrain pour présenter ce projet aux élus et une quarantaine de maires et parlementaires étaient présents. Je suis totalement disponible pour vous renseigner sur ce sujet à tout moment, j'ai déjà échangé avec beaucoup d'entre vous et des informations ont été mises dans le dernier bulletin municipal et le site internet.

Aujourd'hui, j'ai besoin dans un premier temps de votre retour sur ce projet. **Il est essentiel que vous puissiez nous transmettre le questionnaire joint complété** soit par mail (contact@mairiesrdj.fr) soit directement à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Ces questionnaires vont être analysés et ils nous permettront de connaître le ressenti général de la commune.

D'autre part, la commune organise avec l'appui d'associations protectrices de l'environnement et notre association d'archéologie une **journée d'information et de mobilisation du grand public qui se tiendra le samedi 30 septembre.** Cet événement avec des conférences et des stands, sera situé le long de la ViaRhôna, à proximité même du lieu où l'ouvrage pourrait être édifié.

À cette occasion, vous pourrez me solliciter, rencontrer et échanger avec les membres de mon conseil, les membres des associations et la commission environnement de Saint Romain de Jalionas. La presse sera aussi présente pour couvrir l'événement car **notre objectif est d'informer le plus largement possible et de mobiliser le maximum d'acteurs en vue du débat public à venir.**

Chère Jalioromaine, cher Jalioromain, ce courrier doit vous permettre de vous informer, de vous mobiliser. Mon objectif est que chacun prenne connaissance de ce projet afin que personne ne puisse dire : « je n'étais pas au courant ». Je vous joins en annexe le déroulé et le plan d'accès de la journée d'information et de mobilisation du samedi 30 septembre, ainsi qu'un argumentaire réalisé par plusieurs associations protectrices de l'environnement.

Ces éléments vous permettront sur le dernier trimestre 2023 de participer au débat public. Plus nous serons nombreux à nous manifester lors de ce débat, plus nous aurons de chances de faire reculer ce projet et ainsi préserver la paisibilité de notre village. Sachez que nous ne sommes pas seuls. En effet, nous sommes déjà soutenus par beaucoup de communes et administrés voisins. Désormais, c'est à nous de donner notre sentiment sur ce projet car nous sommes les premiers concernés.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs d'agréer mes sincères considérations.

Jérôme GRAUSI
Maire

Déroulé de la journée d'information et de mobilisation contre le projet de barrage hydroélectrique de Saint Romain de Jalionas



Date : samedi 30 septembre de 9h30 à 16h30

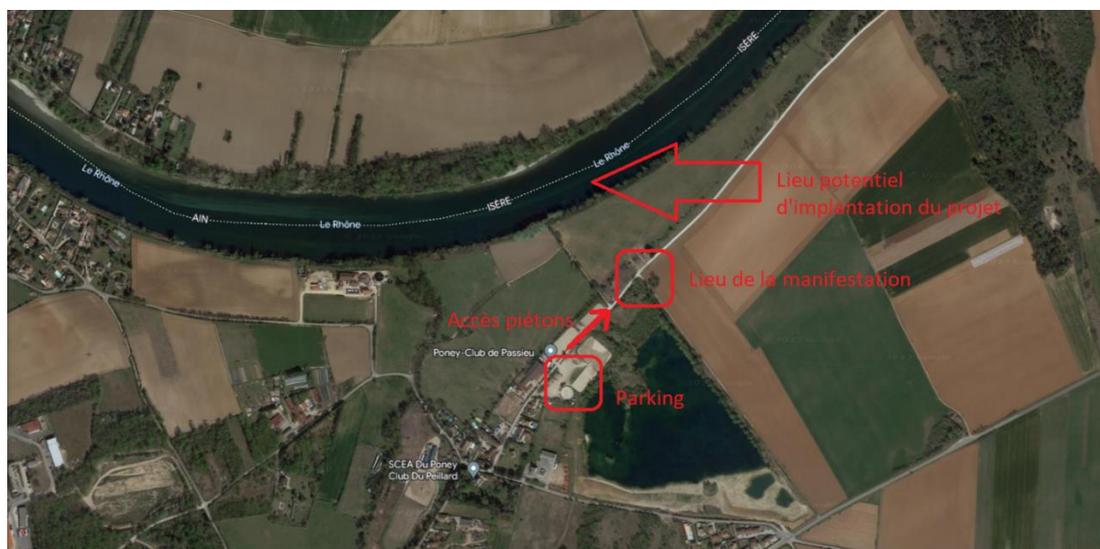
Déroulé de la journée :

Animation du matin	Animation de l'après-midi
9h30 – 10h00 Accueil du public en présence des élus	14h00 – 15h30 <u>Conférence plénière :</u> Barrage hydroélectrique : quels impacts et alternatives pour le Rhône et ses écosystèmes ?
10h00 – 11h30 <u>Conférence plénière :</u> Barrage hydroélectrique : quels impacts et alternatives pour le Rhône et ses écosystèmes ?	16h00 – 16h30 Mot de conclusion en présence des élus
<u>Stands en libre accès toute la journée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation des activités des associations protectrices de l'environnement (FNE, Lo Parvi, LPO, associations régionales de pêche, ...) et de l'association d'archéologie de St Romain de Jalionas.➤ Présence de Savoureux Détour (Food Truck Jalioromain) de 11h00 à 14h00 pour la restauration.	

Plan d'accès à l'événement :

Parking : 221 chemin des Sapins (anciennement chemin de Passieu) à Saint Romain de Jalionas.

Consignes : Vous êtes prié(e) de vous garer au parking du Poney Club de Passieu, puis de vous rendre à pied (2 minutes) sur le lieu où se tiendront les animations.





Questionnaire aux Jalioromain(e)s sur le projet de barrage hydroélectrique.

1) Avant ce courrier aviez-vous eu connaissance de ce projet de barrage hydroélectrique ?

- Non pas du tout.
- Oui un peu.
- Oui je le connais.

À la lecture de ce courrier que pensez-vous de ce projet et quelles sont vos interrogations ?

2) En fonction des éléments donnés à ce jour, comment vous positionnez-vous sur ce projet ?

- Contre
- Favorable
- Besoin de plus d'informations

3) Serez-vous présent(e) à la journée d'information et de mobilisation autour du projet de barrage hydroélectrique le samedi 30 septembre sur la ViaRhôna afin d'être mieux informé(e) ?

- Non
- Oui → le matin, l'après-midi, la journée entière.

4) Souhaitez-vous participer au débat public qui aura lieu au dernier trimestre 2023 (la mairie vous informera des modalités lorsqu'elles seront connues).

- Non
- Oui

5) Seriez-vous prêt(e) à vous mobiliser plus largement autour de ce projet ?

- Non
- Oui
- Cela dépend de mes disponibilités et de la nature des actions

Ce questionnaire est anonyme, mais si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, merci de laisser vos coordonnées :

Nom :

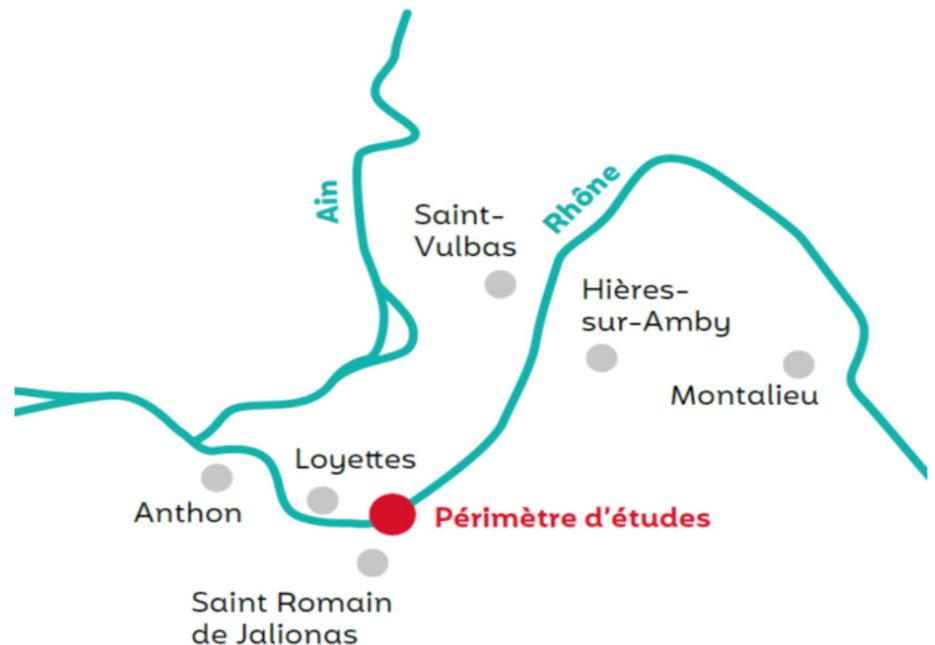
Prénom :

Adresse :

Mail :

ARGUMENTAIRE ET POSITIONNEMENT INTER-ASSOCIATIF SUR LE PROJET DE BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE CNR

📍 Saint Romain-de-Jalionas / Loyettes



”

Considérer ce type d'énergie [hydroélectrique] comme une énergie dite « verte » se fonde sur une conception purement hydraulique des fleuves qui ne seraient que de simples chenaux véhiculant une ressource à la disposition de l'Homme.

Monique Coulet - Chercheur en hydrobiologie et
Présidente d'honneur de la FRAPNA Région (devenue FNE AURA)

“

Plaquette du projet CNR :

<https://www.cnr.tm.fr/ingenierie/rhonergia-un-projet-damenagement-hydroelectrique-entre-lisere-et-lain/>

Site du débat public :

<https://www.prolongation-rhone.fr/>



Ce projet s'inscrit sur une des dernières zones naturelles du Rhône, là où le fleuve a conservé son plein débit dans son lit historique. Le bon état écologique du fleuve n'est avéré que sur 20% de son étendue. Aujourd'hui, sur les 545 km du linéaire du fleuve en France, seulement 25 km sont encore indemnes d'aménagements physiques, soit moins de 5% !

PRESERVONS CE PATRIMOINE NATUREL !

I. Les divers impacts du projet de barrage

Impacts sur les confluences

Ces impacts se retrouvent sur la confluence de l'Ain, sur le Rhône et les autres confluent.

La confluence de l'Ain est l'un des derniers deltas naturels actifs d'Europe, elle est classée au titre des paysages et site Natura 2000.

Or, les atteintes seront nombreuses sur l'hydrologie, la modification des lignes d'eau et du transport sédimentaire, la continuité biologique, etc. Le barrage entraînera forcément des actions de maintenance récurrente du profil en long du fleuve, en aval de l'ouvrage (curages) et l'impossibilité de laisser évoluer librement le cours d'eau.

Sur le fleuve Rhône, il est prévu plusieurs kilomètres de digues en rive droite (coté Ain) entraînant la modification des vitesses et de la morphologie du cours d'eau avec un renforcement des zones d'eau calme au détriment des zones « vives et courantes », la perturbation du transport solide avec des dépôts sédimentaires sur les berges et en queue de retenue, la perturbation des habitats naturels aquatiques et des formations végétales et arbustives des berges (ripisylves).

Tout cela engendrera la déconnexion du fleuve avec ses annexes et ses affluents (Bourbre, Ain, Girine, Girondan, St Joseph, Amby, ruisseaux de la Balme, etc.). Les atteintes seront nombreuses en raison de la réalisation de contre-canaux et de longues dérivations vers l'aval des affluents ou le pompage de leurs eaux des dans la future retenue, avec une probable rectification et un curage des confluent et des parties terminales des affluents (coupure pour les poissons).

Impacts sur la biodiversité

Ce projet est un nouvel obstacle à la continuité écologique même s'il est équipé de passes à poissons. Il aura un retentissement sur les affluents, en particulier dans cette zone dégradée par l'impact thermique du rejet des centrales nucléaires du Bugey.

Un tel aménagement entraîne la banalisation et la destruction des habitats naturels le long des rives, allant jusqu'à un nombre d'espèces réduit de moitié et une densité en individus diminué des trois quarts.

Les marais, forêts alluviales, bras secondaires et bras morts sont de véritables réservoirs biologiques (zones de frayères et refuges pour les poissons en périodes de crue ou lors de pollutions chimiques ou vidange de barrages). Ces zones naturelles résiduelles du Rhône entre la confluence de l'Ain et Sault-Brenaz ne sont pas protégées et sont directement menacées par le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas.

Enfin, le Haut-Rhône abrite de nombreuses espèces faunistique et floristiques mentionnées dans les annexes des directives européennes « Oiseaux » et protégées au niveau national et régional et inscrites sur les listes rouges des espèces menacées.

II. Les points de vigilance sur le projet de barrage

Risques potentiels de l'érosion régressive

L'étude d'impact devra intégrer les risques potentiels engendrés par l'érosion régressive : affaissement des berges, risques pour les infrastructures en bordures de cours d'eau comme les routes, ponts et réseaux, impact potentiel sur les ouvrages et seuils présents sur le cours d'eau, risques sur les aménagements de berges et digues présentes pour lutter contre les inondations, modification de la morphologie du cours d'eau, risques pour les habitats et la biodiversité associés, modification de la pente de l'écoulement, modification des phénomènes d'étiages, lien avec les nappes d'accompagnement, risques pour les prélèvements en eau, etc.

Risque d'incidence sur la Centrale Nucléaire du Bugey

Le débit d'étiage du Rhône va diminuer à très court terme (d'ici à 2050) de 30 à 40%, ce qui aura une incidence sur le fonctionnement de la Centrale Nucléaire du Bugey (CNPE).

L'affirmation « Garantir l'absence d'incidence sur la centrale nucléaire du Bugey et la compatibilité avec une éventuelle nouvelle paire d'EPR - Source : CNR » n'est pas démontrée face à l'élévation attendue des températures dues au changement climatique, la baisse tendancielle des débits estivaux et les conflits d'usage de l'eau (centrale, barrage, eau potable, irrigation, navigation). Quel sera le fonctionnement de la centrale lors des étiages estivaux, avec des températures élevées ?

Les prélèvements d'eau pour le refroidissement des centrales nucléaires représentent en moyenne 21% des prélèvements dans le Rhône. A combien s'élèveraient ces prélèvements avec la mise en place d'un nouveau barrage ?

Quelles seront les incidences sur la biodiversité des effets combinés des rejets thermiques de la centrale, de l'élévation des températures estivales et de la baisse des débits dus au changement climatique ? Les effets cumulés ne sont pas détaillés dans le projet.

Risque de destruction du patrimoine archéologique

Ce risque n'est pas abordé, le dossier est incomplet et omet complètement le volet patrimonial, pourtant d'une importance équivalente à Alésia ou Gergovie sur notre région.

L'Autorité Environnementale recommande d'ailleurs « de localiser les secteurs d'impacts des aménagements du Rhône sur le paysage et de les illustrer par des montages photographiques ».

Risque d'inondation et incidences en aval du barrage et pour la métropole de Lyon

Les incidences sont également absentes du dossier et devront être explicitées dans les études à venir du barrage.

Si la CNR précise que les vannes s'ouvriraient à partir d'un certain débit (non défini à l'heure actuelle), qu'en sera-t-il de la réduction potentielle des zones inondables ou de l'augmentation des vitesses d'écoulement par l'endiguement supplémentaire qui sera mis en place du barrage à la centrale du Bugey ? La CNR devra ainsi produire une modélisation permettant de comparer, à différentes gammes de débits, l'emprise des zones inondables en amont de Saint-Romain, avec et sans barrage. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la capacité d'écrêtage du « pic » de crue dans Lyon est directement conditionné par le volume d'eau qui pourra être retenu dans la plaine d'inondation du Rhône en amont de Lyon.

Enfin, des questionnements existent sur le projet de pont routier greffé sur le barrage : quelle adéquation y-a-t-il entre le dimensionnement (et le positionnement) du barrage et les infrastructures routières ?

III. Les alternatives au projet de barrage hydroélectrique

Améliorer le fonctionnement et le rendement énergétique des équipements existants

La création d'un nouvel équipement doit être conditionnée à l'optimisation de l'existant. Cela est possible et rendra caduque la nécessité d'un nouvel équipement tel qu'envisagé par la CNR. C'est d'ailleurs une alternative explicitement envisagée par la CNR dans le dossier de la CNDP « ... le potentiel de développement en hydroélectricité est limité ; l'enjeu porte sur l'optimisation des grands ouvrages existants permettant le stockage et la production de pointe, dans le respect des objectifs de bon état et continuité des cours d'eau » (Conseil National de la Transition écologique).

Une amélioration de seulement 1% (au vu de l'âge des ouvrages, on peut plutôt compter a minima sur 5% et jusqu'à 15% sans doute sur certains équipements) du rendement énergétique des installations existantes sur le Rhône correspondrait à la puissance envisagée (37 MW) pour le nouvel équipement, avec un impact environnemental très réduit.

La puissance projetée du nouvel équipement (37 MW) est très faible. Pour mémoire : Sault-Brénaz (45 MW), Brégnier-Cordon (70 MW), Montélimar (270 MW), Donzère (330 MW), Génissiat (440 MW), etc.

De plus, le projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas est un projet « cher », presque deux fois plus cher que l'ouvrage hydroélectrique de la Sarenne (actuellement en cours de réalisation par la CNR), lui-même déjà réputé cher.

Chute	Puissance (MW)	Productible(GWh)	Prix(M€)	Puissance/prix (M€/MW)	Productible /prix (M€/GWh)
Sarenne	11	36	38	3,45	1,06
Saint-Romain-de-Jalionas	37	140	230	6,22	1,64

Investir dans la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables (solaire/éolien)

Avant toute initiative, il est nécessaire de dérouler un vaste programme de promotion d'économies d'énergie et de sobriété énergétique (auprès des ménages comme des professionnels).

Ensuite, il faut encourager les alternatives de production d'autres énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien que la CNR envisage elle-même dans le dossier. Car, tel qu'il est envisagé, le projet de barrage est anachronique. Le CSRPN l'affirme : « Le projet d'aménagement de Saint-Romain-de-Jalionas, reprise de l'ancien projet d'aménagement de Loyettes, déjà rejeté dans les années 1980 pour sa faible efficacité énergétique en regard de ses impacts environnementaux, signe cet acharnement. » à récupérer les quelques kWh encore non valorisés.

Tel qu'il est, le projet est donc en complet décalage par rapport aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et aux besoins réels et prospectifs de production d'énergie renouvelable en France. En effet, le nouvel équipement envisagé à Saint-Romain-de-Jalionas est anecdotique. Il représente à peine 1/1000 de l'effort à consentir en France en matière de photovoltaïque par exemple.

Il est donc nécessaire d'accentuer le développement d'énergies renouvelables (photovoltaïque en particulier), sur les bâtiments publics, agricoles, industriels ou collectifs (de type centrales photovoltaïques villageoises) ainsi que l'implantation de bornes électriques de type IRVE.

Toutes ces alternatives associées permettront de réduire les coûts qui seraient engloutis dans ce projet de barrage et garantiront une production énergétique renouvelable sans impact environnemental. Cela apporterait un soutien réel au développement économique des territoires concernés avec la création a minima de plus de 740 emplois locaux. Enfin, l'environnement et le patrimoine archéologique local seraient préservés.

A la lecture de ces éléments, il ressort que le projet de barrage est un mauvais projet, économiquement dispendieux et au rapport efficacité énergétique/impact environnemental catastrophique.